

COMPTE RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 JANVIER 2010

L'An Deux Mil Dix le jeudi quatorze janvier à 20 h 30, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur POULARD, Maire.

Secrétaire de séance : M. BLETIO

Présents : M. POULARD, M. TIMOUY, M. CROUZET, M^{me} PICHOT, M. WALGER, M. BLETIO, M. COLLET, M^{me} LE MEN, M. JACOB, M^{me} SAUVEE, M^{me} GRUIEC, M^{me} ROBIN, M^{me} LEDOS, M. BIRRIEN, M^{me} LAROCHE, M. BARBOTIN, M. KEROMNES, M. VALTON, M. TEXIER, M. RENAUDIN et M. LEMOINE.

Excusée : M^{me} LEMARCHAND (pouv. M. POULARD).

Absente : M^{me} ERDTMANN

Toutes les décisions ont été adoptées à l'unanimité sauf précision contraire.

TABLEAU DES EFFECTIFS AU 1^{ER} JANVIER 2010

Le Conseil Municipal arrête le tableau des effectifs du personnel communal au 1^{er} janvier 2010.

CREATION D'EMPLOIS SAISONNIERS

Le Conseil Municipal décide pour assurer la continuité des services communaux pendant les congés d'été 2010 du personnel :

➤ le recrutement d'environ 20 jeunes de 17 à 19 ans, pour environ 3 semaines à mi-temps pour un équivalent au total de 30 semaines temps plein. Les interventions porteront sur l'entretien des espaces verts, de la voirie, des bâtiments communaux, ainsi qu'aux services administratifs, pour une rémunération à l'indice du 1^{er} échelon du grade occupé. Les candidatures seront examinées, en fonction de la situation des familles, avec priorité aux Montgermontaises et Montgermontais avec limitation du recrutement à une seule saison par jeune.

DECISION MODIFICATIVE N° 2 AU BUDGET COMMUNE 2009

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal qu'une décision modificative n° 2 au budget 2009 pour le remboursement du capital des emprunts et pour la reprise du déficit d'investissement 2008 est nécessaire. Le crédit nécessaire sera pris en section investissement chapitre 20.

LOYER ASPANORD

Suite au développement des activités d'ASPANORD et l'utilisation de tout l'espace dans le bâtiment, 8 rue Marin Marie, le Conseil Municipal décide, en accord avec l'association, d'actualiser le loyer. Il autorise Monsieur le Maire à signer un avenant au bail avec ASPANORD.

DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DGE 2010 POUR L'ACQUISITION DE MATERIEL INFORMATIQUE AUX ECOLES

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à solliciter une subvention au titre de la Dotation Globale d'Équipement (D.G.E.) pour l'acquisition d'ordinateurs portables aux écoles du groupe Gérard Philipe.

RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION AVEC LE RESEAU DES ARCHITECTES CONSEILLERS DU DEPARTEMENT

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à renouveler la convention avec le réseau des architectes conseillers du Département : l'une des missions étant de conseiller les particuliers pour leurs projets de construction dès le début de leurs démarches.

VENTE DE LA PROPRIETE 32 RUE DE BELLEVESEE

Le Conseil Municipal décide la vente de la propriété sise 32 rue de Bellevisée par l'intermédiaire de l'office notarial GINGUENNE, KOMAROFF-BOULCH (La Chapelle des Fougeretz) ou de l'agence IMMO 35 (Montgermont) au prix de 240 000€ et charge Monsieur le Maire de solliciter les entreprises pour la réalisation des diagnostics obligatoires lors d'une vente (Mme GRUIEC s'est retirée et n'a pas participé au vote).

DENONCIATION DU CONTRAT JURISDAS ET SOUSCRIPTION A LA PROPOSITION DE PROTECTION JURIDIQUE TOP JURIS DE ALLIANZ

Le Conseil Municipal dénonce le contrat Protection Juridique de la commune auprès de la DAS et souscrit un contrat de protection juridique Top Juris d'Allianz via le Cabinet ROUAULT pour un coût de 933.50€ actualisable.

VENTE D'AGRES

La délibération est reportée

INFORMATIONS

- La commune n'a pas exercé son droit de préemption sur les biens suivants : AE 280, 18 allée Jean Guéhenno, AH 124, 2 rue Paumier.
- Convention des Maires sur le Climat : M. CROUZET rappelle que la commune de MONTGERMONT a adhéré à la convention par délibération du 9 avril 2009 qui prévoit notamment une réduction de 20% de CO₂, 20% d'économie d'énergie et 20% d'utilisation d'énergie renouvelable à l'horizon 2020 avec les années 2006-2007 pour référence. M.VALTON, M. CROUZET et M. le Maire ont assisté à différentes réunions afin de mener à bien ce projet.

AFFICHE LE :
RETIRE LE :

Montgermont, le 18 janvier 2010

LE MAIRE
Alain POULARD